

44 TOURS

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 BD DE LA PRAIRIE AU DUC
44200 NANTES

844 074 971 RCS NANTES

EXTRAIT DE LA DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 31 MARS 2025

« PREMIÈRE DÉCISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Arthur BRES de ses fonctions de cogérant à compter du 31 mars 2025 et décident de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident, en application de l'article R. 210-10 du Code de commerce, de supprimer de l'article 30 des statuts le nom de l'ancien cogérant.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident de modifier l'objet social pour la souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou groupements quelconques ainsi que toute démarche de prospection associée ; l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings.

En conséquence, les associés modifient l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou groupements quelconques ainsi que toute démarche de prospection associée ; l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous

fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 4 BD DE LA PRAIRIE AU DUC – 44200 NANTES au 1 route Ar Traonis – 29160 CROZON, et ce à compter du 31 mars 2025.

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 1 route Ar Traonis – 29160 CROZON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît. »

Fait à CROZON
Le 31 mars 2025

Certifié conforme
Hélène LEHMANS
Gérante

 Hélène LEHMANS